

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 254-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.958

Déposée le: 01.10.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Kaenel (Villeret, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Géothermie profonde en Haute-Sorne, quels risques pour les puits profonds d'eau potable dans le Jura bernois ?

En vertu de la protection des sources et nappes phréatiques d'eau potable, et comme à son habitude en appliquant le principe de précaution maximum, le canton de Berne applique une politique très restrictive au niveau des forages pour les installations comportant des sondes géothermiques, spécialement au niveau de l'Arc jurassien. Un rapide coup d'œil sur le site « Géoportail, carte des sondes géothermiques » du canton de Berne nous montre que celles-ci sont interdites sur pratiquement tout le territoire du Jura bernois.

Or, à quelques kilomètres de la frontière cantonale, en juin 2015, le gouvernement jurassien a donné son feu vert au projet pilote de géothermie profonde dans la commune de Haute-Sorne. Le premier forage est prévu en 2017, après la mise en place d'un réseau de surveillance sismique, pouvait-on lire dans le quotidien *L'Impartial* du 16 juin 2015.

Pour atteindre les températures nécessaires, il faut effectivement effectuer des forages entre 4 000 et 5 000 mètres de profondeur. Dans les expériences bâloise et saint-galloise, le facteur

de risques sismiques s'est avéré bien réel, mais heureusement sans conséquences graves pour les populations concernées.

Par contre, nous n'avons pas d'information sur les éventuels bouleversements hydrauliques profonds, par exemple siphonage ou pollution des nappes phréatiques profondes environnantes.

Il faut savoir que la commune de St-Imier va investir environ 25 millions de francs ces prochaines années pour la mise en valeur du puits profond des Sauges (profondeur du captage environ 700 m) ainsi que pour l'amélioration du réseau de distribution des eaux, comprenant aussi une nouvelle conduite alimentant les communes des Franches-Montagnes.

Il est clair que l'interpellant ne conteste pas le besoin de transition énergétique voulu par le canton du Jura, et la géothermie profonde constitue un piste à suivre ; mais il se montre surpris que d'un côté le Conseil-exécutif soutient sans réserve l'initiative « Stop Fracking » visant à interdire les forages par fracturation hydraulique, ceux-ci s'effectuant aussi à grande profondeur afin d'éviter toute pollution des nappes phréatiques profondes, mais ne semble pas avoir été consulté (du moins les médias régionaux n'en ont pas fait mention) au sujet du projet jurassien de géothermie profonde.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que les spécialistes en hydrologie et en géologie de l'administration cantonale bernoise ont été mis au courant et surtout consultés concernant le projet de forage profond à Glovelier, sachant que la géologie hydraulique ne suit pas forcément les frontières cantonales ?
2. En cas de dégâts sismiques incombant à ce forage, qui paie les éventuels dommages aux bâtiments situés sur territoire bernois ?
3. En cas de pollution de la nappe phréatique du puits profond des Sauges, qui passerait à la caisse pour dédommager les investisseurs ?